

Capacité en droit

Par **CAPACITEDROIT95**, le **09/01/2019** à **09:45**

Bonjour a tous,

Je me suite inscrite sur ce forum afin de discuter avec des personnes étudiantes en "capacité en droit" je suis inscrite au CNED depuis le 06 décembre 2018

J'ai 45 ans, salariée, depuis l'age de 20 ans je voudrais étudier le droit ; je n'ai pas eu l'occasion, si, mais je retardais, retardais jusqu'à ce 06 décembre

J'ai reçu mes cours mais je ne sais pas par quoi commencer et surtout quoi faire apprendre par coeur? mais quoi ? le code civil entier ? j'aimerais obtenir de l'aide juste pour le départ avoir de bonnes bases.

Je remercie ceux qui me tendront la main :)

Une bonne année à toutes et tous

St"phanie

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2019** à **11:30**

Bonjour

Je vous rassure, il est totalement inutile d'apprendre le Code civil par cœur. Le droit ce n'est pas du par cœur contrairement à la rumeur très rependue mais du raisonnement. Cela dit, il faut bien évidemment connaitre vos cours.

Je ne sais pas trop comment fonctionne la capacité en droit mais je pense que vous pouvez adoptez la même méthode de travail qu'à la fac, c'est-à-dire :

- Relire régulièrement vos cours et faire des fiches si cela peut vous aider (ou si vous avez une mémoire auditive les enregistrer et vous les passer le soir avant le coucher).

- Faire et refaire régulièrement les exercices.

- Consulter des manuels si vous avez des zones d'ombres. Vous pouvez bien évidemment poser vos questions sur le forum.

Par **CAPACITEDROIT95**, le **10/01/2019** à **10:34**

Bonjour Isidore,

Merci pour votre message :)
Je vais essayer d'appliquer ce que vous dites ...

Stéphanie